



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Réf. MA10000641/F

N° rév. 1.7

## StoCrete SM P

Date de révision 19.06.2023

Date d'impression 09.07.2023

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom commercial StoCrete SM P

Identifiant Unique De Formulation (UFI) 7Y54-M0PH-K002-JV05

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mortier sec pour revêtement

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto S.A.S.  
224 rue Michel Carré  
F - 95872 Bezons  
Téléphone: +33 1 34 34 57 00  
Télécopie: +33 1 34 34 56 60  
[www.sto.fr](http://www.sto.fr)

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS France

C. Rautureau  
Sto La Copechagnière  
Téléphone: +33 2 51 45 71 01  
[c.rautureau@sto.com](mailto:c.rautureau@sto.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence France

Téléphone: +33 1 72 11 00 03  
ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition H335: Peut irriter les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoCrete SM P

unique, Catégorie 3, Système  
respiratoire

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Informations Additionnelles sur les Dangers : En cas de stockage au sec, dans les règles de l'art, au moins 9 mois à faible teneur en chromates à partir de la date de fabrication.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.  
**Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les poussières.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P315 Consulter immédiatement un médecin.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Ciment, portland

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoCrete SM P

Le mortier / l'enduit fait une réaction alcaline en présence d'eau. Il convient donc de protéger les yeux et la peau. En cas de contact, rincer abondamment à l'eau. En cas de contact avec les yeux, consulter immédiatement un médecin !

Risque d'affection pulmonaire après une inhalation prolongée de particules de poussières.

Le mélange est pauvre en chromates, car la teneur en chrome sensibilisant (VI) a été abaissée par des additifs à une valeur inférieure à 2 ppm dans la partie ciment du mortier prêt à l'emploi et n'est donc pas classée comme étant sensibilisante selon l'article 6 et l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. La condition requise pour préserver l'efficacité de la réduction des chromates est le stockage dans les règles de l'art et la prise en compte de la date limite d'utilisation.

En cas de stockage du produit au-delà de la durée indiquée, il existe un risque d'éruptions cutanées chez les personnes présentant une hypersensibilité au chrome (VI).

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

| Nom Chimique                                                 | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                                                                   | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Ciment, portland                                             | 65997-15-1<br>266-043-4                                      | Eye Dam. 1; H318<br>STOT SE 3; H335<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Skin Sens. 1; H317 | ≥ 20 - < 30              |
| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail : |                                                              |                                                                                  |                          |
| Quarz (sable, fines < 12µm<br>inférieures à 1%)              | 14808-60-7<br>238-878-4                                      |                                                                                  | ≥ 50 - < 70              |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

|                       |                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux     | Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.                                                                                                                                                                 |
| Inhalation            | Amener la victime à l'air libre.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                                                                                                                                              |
| Contact avec la peau  | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.<br>Laver les vêtements avant de les remettre. |
| Contact avec les yeux | En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.                                                             |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoCrete SM P

|           |                                                                                                                        |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|           | Si possible, utiliser une solution de rinçage oculaire isotonique (p. ex. 0,9 % de NaCl).                              |
|           | Ne pas frotter les zones touchées.<br>Appeler immédiatement un médecin.                                                |
| Ingestion | Rincer la bouche.<br>Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau.<br>Ne PAS faire vomir.<br>Appeler un médecin. |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes  | Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:<br>Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.<br>Provoque de graves lésions des yeux.<br>L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:<br>Toux<br>Peut irriter les voies respiratoires. |
| Traitement | Traiter de façon symptomatique.                                                                                                                                                                                                                                            |

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

|                                                                         |                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés                                          | Ce produit n'est pas inflammable.<br>Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Moyens d'extinction inappropriés                                        | Non applicable                                                                                                                       |
| <b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b> | Le produit n'est ni explosif ni inflammable et n'a aucun effet comburant.                                                            |
| <b>5.3 Conseils aux pompiers</b>                                        | Aucune mesure particulière n'est requise.                                                                                            |

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

|                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b> | Éviter la formation de poussière.<br>Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de poussière.                                                                                                                      |
| <b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>                           | Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.<br>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.                              |
| <b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>                         | Utiliser un équipement de manutention mécanique.<br>Humidifier et éliminer.<br>Éviter de soulever de la poussière-à l'intérieur utiliser un aspirateur au lieu de balayer. Couper avec un couteau, ne pas utiliser une scie, si possible. |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoCrete SM P

Ne pas utiliser de l'air comprimé à des fins de nettoyage.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière.  
En cas de marchandise ensachée et d'utilisation de réservoirs de mélange ouverts, verser tout d'abord l'eau, puis introduire le mortier sec avec précautions. Maintenir une hauteur de déversement réduite.  
Démarrer progressivement le malaxeur.  
Ne pas comprimer les sacs vides ou seulement après les avoir placés p. ex. dans un sac plus grand.  
Des charges supérieures à 25 kg ne doivent pas être déplacées à la main, mais uniquement à l'aide d'auxiliaires mécaniques. Suivant l'âge, le sexe et la constitution physique des travailleurs et la fréquence des opérations de levage et de transport, ces dernières représentent une sollicitation et une contrainte importantes, même en cas de poids moins élevés.  
Lors de la mise en œuvre, ne pas s'agenouiller dans le produit frais.  
  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine.  
Conserver dans un endroit sec.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tel que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.  
Observer impérativement les indications du fabricant sur les conditions de stockage et la durée de conservation

#### Précautions pour le stockage en commun

Pas de matières à signaler spécialement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoCrete SM P

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limite(s) d'exposition

| Composants                                   | No.-CAS                                                                                      |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Base                                         | Paramètres de contrôle                                                                       |
| Quarz (sable, fines < 12µm inférieures à 1%) | 14808-60-7                                                                                   |
| FR VLE                                       | Valeur limite de moyenne d'exposition Fraction de poussière alvéolaire 0,1 mg/m <sup>3</sup> |

#### Remarques:

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils supplémentaires: | Procédé cancérigène cité à l'arrêté du 26 octobre 2020 modifié                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 2004/37/EC                | Valeurs limites réglementaires contraignantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Conseils supplémentaires: | moyenne pondérée dans le temps Poussière respirable 0,1 mg/m <sup>3</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Conseils supplémentaires: | Agents cancérigènes ou mutagènes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Conseils supplémentaires: | Une inhalation prolongée et/ou intense de farine de quartz susceptible de pénétrer jusque dans les alvéoles pulmonaires peut provoquer une maladie des poumons appelée silicose. La poussière de quartz (y compris la cristobalite et la tridymite) a un effet à long terme et dépend en grande partie de la quantité de poussière définie par la concentration moyenne de poussière active (fraction alvéolaire) pendant un certain temps. |

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Afin d'éviter l'émission de poussière, il convient d'utiliser des systèmes fermés (p. ex. silo avec convoyeur), des dispositifs d'aspiration locaux ou autres équipements de commande techniques tels que des machines à enduit ou des malaxeurs continus dotés d'un équipement additionnel spécifique pour retenir la poussière.

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- a) Protection des yeux/du visage
- b) Protection de la peau

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoCrete SM P

### Protection des mains

Gants en coton avec revêtement nitrile  
Délai de rupture: 480 min  
Épaisseur minimale: 0,8 mm  
Gants de protection conformes à EN 388.  
p. ex. :KCL 102 Sahara® Top (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)), ou autres gants similaires.  
Il n'y a pas besoin de gants de protection contre les produits chimiques (cat. III).

Changer les gants lorsqu'ils sont trempés d'humidité. Prévoir des gants de rechange.

après laver les mains utiliser une crème grasse  
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).  
Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

### Protection du corps

Vêtements de protection à manches longues

### c) Protection respiratoire

Eviter de respirer des particules  
Mélange et transvasement de mortier sec dans des systèmes ouverts :

Le respect des valeurs limites de travail doit être garanti par des mesures techniques efficace de protection contre la poussière, p. ex. des dispositifs d'aspiration locaux. Si ce n'est pas possible, utiliser des demi-masques de filtration des particules de type FFP2 (contrôlés selon EN 149).

Préparation manuelle du mortier prêt à l'emploi : pas de protection respiratoire nécessaire.

Préparation mécanique de mortier : pas de protection respiratoire nécessaire.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Conseils généraux

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                |                            |
|----------------|----------------------------|
| Aspect         | poudre                     |
| Couleur        | gris                       |
| Odeur          | Non perceptible            |
| Seuil olfactif | Pas de données disponibles |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoCrete SM P

|                                                                          |                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| pH                                                                       | > 11,5 (20 °C)<br>Concentration: 10 %<br>(suspension aqueuse) |
| Point de fusion/point de congélation                                     | Non applicable                                                |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                    | non applicable                                                |
| Point d'éclair                                                           | non applicable                                                |
| Taux d'évaporation                                                       | non applicable                                                |
| Inflammabilité (solide, gaz)                                             | Ce produit n'est pas inflammable.                             |
| Limite d'explosivité, supérieure /<br>Limite d'inflammabilité supérieure | non applicable                                                |
| Limite d'explosivité, inférieure /<br>Limite d'inflammabilité inférieure | non applicable                                                |
| Pression de vapeur                                                       | Pas de données disponibles                                    |
| Densité de vapeur                                                        | non applicable                                                |
| Densité                                                                  | non applicable                                                |
| Solubilité(s)<br>Hydrosolubilité                                         | légèrement soluble                                            |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                    | non déterminé                                                 |
| Température d'auto-inflammation                                          | n'est pas auto-inflammable                                    |
| Température de décomposition                                             | Pas de données disponibles                                    |
| Viscosité<br>Viscosité, dynamique                                        | non applicable                                                |
| Propriétés explosives                                                    | Non explosif                                                  |
| Propriétés comburantes                                                   | Non applicable                                                |

### 9.2 Autres informations

|                    |                |
|--------------------|----------------|
| Temps d'écoulement | non applicable |
|--------------------|----------------|

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoCrete SM P

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses                      Ces informations ne sont pas disponibles.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter                      Éviter la pénétration d'eau et l'humidité pendant le stockage (le mélange subit une réaction alcaline avec l'humidité et durcit).

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter                      Réaction exothermique avec des acides ; le produit humide est alcalin et réagit avec des acides, des sels d'ammonium et des métaux communs tels que l'aluminium, le zinc, le laiton. La réaction avec des métaux communs produit de l'hydrogène.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux                      Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Provoque une irritation cutanée.

##### Composants:

##### Ciment, portland:

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit:

Provoque de graves lésions des yeux.

##### Composants:

##### Ciment, portland:

Provoque de graves lésions des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoCrete SM P

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Tant que la date de péremption du produit n'est pas dépassée et que les mesures de protection personnelles prescrites sont respectées, il n'y a pas de risque d'effet sensibilisant.

En cas de stockage du produit au-delà de la durée indiquée, il existe un risque d'éruptions cutanées chez les personnes présentant une hypersensibilité au chrome (VI).

### Composants:

#### Ciment, portland:

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Produit:

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Voies d'exposition

Inhalation

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

### Composants:

#### Ciment, portland:

Voies d'exposition

Inhalation

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

#### Information supplémentaire

#### Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoCrete SM P

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Expérience de l'exposition humaine

##### Produit:

Informations générales Le ciment peut aggraver des pathologies préexistantes de la peau, des yeux et des voies respiratoires, p. ex. en cas d'emphysème pulmonaire ou d'asthme.

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques : Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour les poissons Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

##### Produit:

Biodégradabilité Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### Produit:

Bioaccumulation Pas de données disponibles

### 12.4 Mobilité dans le sol

##### Produit:

Mobilité Non applicable

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoCrete SM P

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique  
supplémentaire

Des effets écotoxiques, notamment une toxicité aquatique, ne sont possibles qu'en cas de libération de quantités importantes en liaison avec de l'eau par suite d'un décalage du pH.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit                        | <p>L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.</p> <p>En cas d'utilisation recommandée, il est possible de choisir le numéro-clé de déchet correspondant au code du catalogue européen des déchets (CED).</p> <p>Les restes peuvent être réutilisés. Seulement les restes non réutilisables seront dilués avec de l'eau et une fois durci.</p> <p>Des résidus de produit durcis peuvent être éliminés en tant que déchets industriels ou déchets de chantier sous les numéros de code de déchet 17 01 01 ou 10 13 14.</p> <p>Éliminer les restes non durcis selon la réglementation du code déchet.</p> |
| Emballages contaminés          | <p>Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.</p> <p>Recyclage des emballages vides.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Code d'élimination des déchets | <p>17 09 03* autres déchets de construction et de démolition ( y compris en mélange) contenant des substances dangereuses</p> <p>(*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoCrete SM P

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques Non applicable

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2004/42/CE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (CE) N° 649/2012 du  
Parlement européen et du Conseil  
concernant les exportations et  
importations de produits chimiques  
dangereux

Non applicable

Autres réglementations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.  
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.  
Ce produit contient du ciment à teneur réduite en chromates. Les personnes allergiques aux chromates ne doivent pas le manipuler.

Observer les réglementations de la protection du travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoCrete SM P

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

### Texte complet pour phrase H

|      |                                         |
|------|-----------------------------------------|
| H315 | : Provoque une irritation cutanée.      |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318 | : Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H335 | : Peut irriter les voies respiratoires. |

### Texte complet pour autres abréviations

|             |                                                                        |
|-------------|------------------------------------------------------------------------|
| Eye Dam.    | : Lésions oculaires graves                                             |
| Skin Irrit. | : Irritation cutanée                                                   |
| Skin Sens.  | : Sensibilisation cutanée                                              |
| STOT SE     | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point 5, et de l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

---

## StoCrete SM P

prions de nous en excuser.

Service émetteur

Abteilung TIQ  
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen  
p.hammerschmitt@sto.com  
Assistance technique Tél: 0820 042 044

Personne de contact France

Code du produit  
FR / FR

PROD0647

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

---

## **StoCrete SM P**